



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Sylvie Podio
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15023439

Lausanne, le 14 mars 2018

Pétition citoyenne « NON aux explorations et exploitations d'hydrocarbures dans le Canton de Vaud ! » déposée par le collectif citoyen « Hydrocarbures – Halte aux forages Vaud »

Madame la Présidente,

Par la présente, nous nous référons à la pétition citoyenne « NON aux explorations et exploitations d'hydrocarbures dans le Canton de Vaud ! » déposée par le collectif citoyen « Hydrocarbures – Halte aux forages Vaud ».

1. Rappel de la pétition

Pour rappel, le 29 septembre 2015, le collectif citoyen « Hydrocarbures – Halte aux forages Vaud » a déposé au Grand Conseil une pétition citoyenne « NON aux explorations et exploitations d'hydrocarbures dans le Canton de Vaud ! ». Cette pétition a été transmise à la commission des pétitions.

Le 5 novembre 2015, la commission des pétitions a recommandé au Grand Conseil de prendre en considération la pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Le 9 février 2016, le Grand Conseil a adopté les conclusions du rapport de la commission (prise en considération de la pétition et renvoi au Conseil d'Etat).

Le texte de la pétition est rappelé ci-dessous :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants et petits-enfants »

Hydrocarbures

Ni ici

Ni ailleurs

Ni aujourd'hui

Ni demain

Halte aux forages Vaud

Collectif citoyen

La réalisation des projets en cours aurait (notamment) pour conséquences :

Un risque majeur de contamination de l'eau potable alimentant une grande partie des habitants du canton

Un risque important de pollution grave de l'air et du sol

Des émissions de gaz à effet de serre renforçant le réchauffement climatique

Des risques sismiques

Des nuisances sonores importantes dues aux travaux de forage et au trafic des poids lourds

Une dégradation de la qualité de vie et une perte importante de la valeur foncière des régions concernées

Un impact très négatif sur le paysage : bétonnage et fragmentation des territoires (densité pouvant aller jusqu'à 1 plateforme de forage tous les 2-4 km² dans le Gros-de-Vaud)

Le collectif citoyen « Hydrocarbures – Halte aux forages Vaud » demande aux autorités du Canton de Vaud d'interdire tout forage d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures sur l'ensemble du territoire cantonal. Le gaz naturel ne peut être exploité en Suisse sans mettre en péril nos ressources en eau potable et notre environnement. Le moratoire sur le gaz de schiste actuellement en vigueur dans le canton ne constitue pas une protection suffisante parce qu'il pourrait être annulé d'un jour à l'autre par le Conseil d'Etat.

Ne transmettons pas aux générations futures un sous-sol et des ressources en eau contaminés, ni un climat détraqué !

Pétition citoyenne à l'attention des autorités du Canton de Vaud

*Non aux explorations et exploitations d'hydrocarbures dans le Canton de Vaud !
Noville et Gros-de-Vaud, même combat : Non aux énergies sales*

Lausanne, le 29 septembre 2015

(signé) 14'475 signatures

2. Suite donnée par le Conseil d'Etat

Conformément à l'art. 108 al. 3 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC ; RSV 171.01), nous portons à votre connaissance la suite qui a été donnée à la pétition par le Conseil d'Etat.

Pour donner une réponse à la "Motion du groupe des Verts en faveur de la géothermie : pour voir loin, il faut creuser profond !" déposée le 8 octobre 2013 par Monsieur le Député Raphaël Mahaim et consorts, un projet de loi sur les ressources naturelles du sous-sol a été proposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil dans sa séance du 7 février 2018 (projet de loi).

Ce projet de loi a été établi en cohérence avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération ayant notamment pour objectif de sortir du nucléaire et de promouvoir le développement des énergies renouvelables et indigènes. De plus, il répond aux objectifs actuels en matière de développement durable.

Il a pour objet de régir la recherche et l'exploitation d'un certain nombre de ressources du sous-sol, à savoir les matières premières dont les hydrocarbures, la géothermie profonde et la fonction de stockage.

Un de ses principes porteurs est qu'aucun requérant n'aura un droit inconditionnel à l'obtention d'un permis de recherche ou à une concession. Ainsi, le Département du territoire et de l'environnement (département) conservera toute sa marge de manœuvre dans le cadre de l'octroi de permis de recherche et de concessions, ce qui lui permettra de ne pas donner suite à certains projets qui lui paraîtraient par exemple risqués d'un point de vue environnemental ou incohérents d'un point de vue énergétique ou climatique.

Le projet de loi prévoit un cadre strict (notamment en ce qui concerne l'évaluation et le suivi des risques environnementaux) avec un bon nombre de « garde-fous », qui sont des garanties permettant au département d'apprécier et d'évaluer des projets de recherche ou d'exploitation d'une ressource située dans le sous-sol.

Enfin, le projet de loi introduit à son art. 4 une interdiction de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures utilisant la fracturation hydraulique ainsi que toute autre méthode de stimulation visant à fracturer la roche.

Certes, l'interdiction de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures utilisant la fracturation hydraulique ainsi que toute autre méthode de stimulation visant à fracturer la roche ne met pas formellement un point final à tout projet de recherche ou d'exploitation d'hydrocarbures, tel que le souhaiterait le collectif citoyen. Cependant, cette interdiction réduit fortement le degré de liberté des porteurs de projet dont l'objectif est la recherche et l'exploitation des hydrocarbures.

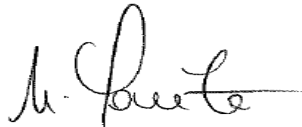
L'art. 4 du projet de loi est cohérent avec la position de la Confédération : les craintes liées à l'utilisation de la fracturation hydraulique l'ont amenée à élaborer un rapport complet en la matière, en réponse au postulat Trede (postulat 13.3108 - Aline Trede « Fracturation hydraulique en Suisse »). Il ressort du rapport que pour être cohérent avec les efforts de lutte contre le réchauffement climatique, le Conseil fédéral ne soutient pas l'utilisation de cette méthode dans le cadre de la recherche et de l'exploitation d'hydrocarbures.

Sur la base des éléments développés ci-dessus, le projet de loi va en bonne partie dans le sens de la pétition du collectif citoyen puisqu'il interdit la recherche et l'exploitation des hydrocarbures utilisant la fracturation hydraulique ainsi que toute autre méthode de stimulation visant à fracturer la roche. Par ailleurs, au vu de l'aboutissement de l'initiative populaire "Pour un canton de Vaud sans extraction d'hydrocarbures" déposée par les Verts vaudois, le peuple vaudois devra, selon toute vraisemblance, être amené à se prononcer sur le texte lors d'un scrutin".

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- Collectif citoyen "Hydrocarbures - Halte aux forages Vaud", p.a. Mme Madeleine Pasche, Chemin Pré de Place 4, 1410 St-Cierges et e-mail : halteauxforagesvaud@gmail.com